

Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland

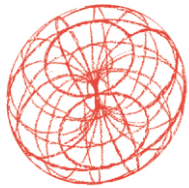
Droits de l'enfant au Parlement – Aperçu de la session de printemps 2017

Au **Conseil national** divers objets pertinents du point de vue des droits de l'enfant sont traités durant cette session. Il convient notamment de mentionner diverses interventions issues du contexte de la politique familiale, parmi lesquelles l'initiative parlementaire Quadranti « [Congé parental. Une solution globale pour compléter le congé de maternité existant](#) ». Celle-ci charge le Conseil fédéral d'élaborer une base légale permettant d'instituer un congé parental de 14 semaines au maximum servant de complément au congé maternité de 14 semaines suivant l'accouchement. La commission de la sécurité sociale et de la santé publique a décidé de ne pas donner suite à l'initiative. Il est également intéressant de relever l'initiative Amherd sur la « [Création d'un centre destiné à promouvoir les compétences médiatiques des enfants et des jeunes](#) ». Le projet souhaite que la Confédération crée un centre de compétences destiné à protéger les enfants et les jeunes face aux médias. Elle doit y associer les cantons, les milieux économiques et les organisations privées concernées. La Commission de l'éducation du Conseil national (CSEC-CN) n'a cependant pas donné suite au projet (13 voix contre 10 et une abstention). D'autres interventions se consacrent à la formation des enfants et des jeunes (Motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture : « [Inciter les jeunes migrants arrivés tardivement en Suisse à achever une formation du degré secondaire II](#) » ; motion Bourgeois « [Assurer l'encadrement et la formation des mineurs non accompagnés](#) » ; postulat Reynard « [Participation politique des jeunes : renforcer l'éducation à la citoyenneté et évaluer un abaissement de l'âge du droit de vote](#) »).

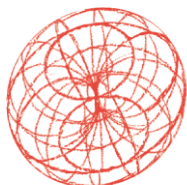
Au **Conseil des Etats** l'objet du Conseil fédéral « [Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Modification](#) » est intéressant à relever du point de vue des droits de l'enfant. Cet objet est traité pour la deuxième fois durant cette session. Avec ce projet le Conseil fédéral veut réduire les frais que les parents qui travaillent doivent assumer pour la garde de leurs enfants par des tiers et contribuer à une meilleure adéquation de l'offre d'accueil extra-familial à leurs besoins. Dans ce but, il entend mettre en place des incitations financières pour un montant total de 100 millions de francs sur cinq ans. Contrairement à la décision de la commission consultative le Conseil des Etats est déjà entré en matière sur l'objet mais l'a en même temps renvoyé à la commission. Le Conseil des Etats se penche maintenant sur le projet révisé. L'adhésion à la Convention d'Istanbul est également intéressante du point de vue des droits de l'enfant. En approuvant l'adhésion à la convention dite d'Istanbul, le Conseil fédéral veut contribuer à ce que la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique soit menée selon des normes comparables à travers toute l'Europe. La Convention d'Istanbul définit le concept de violence de manière globale. La convention se réfère également aux enfants qui sont victimes de violence domestique, aussi comme témoins.

Les programmes de la session ainsi que les ordres du jour des Chambres fédérales peuvent encore être modifiés et sont consultables sur les liens suivants :

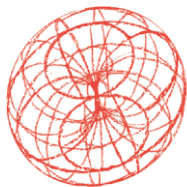
[Conseil national](#) | [Conseil des Etats](#)



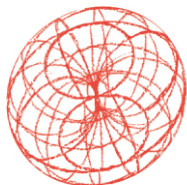
Daate	Conseil national	Conseil des Etats
27.02.2017	-	<p>16.081 (Objet du Conseil fédéral): Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes (convention d'Istanbul). Approbation.</p> <p>En approuvant l'adhésion à la convention dite d'Istanbul, le Conseil fédéral veut contribuer à ce que la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique soit menée selon des normes comparables à travers toute l'Europe. La convention d'Istanbul vise également à éliminer la discrimination des femmes et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle oblige notamment les Parties à ériger en infractions pénales la violence psychique, physique et sexuelle, le harcèlement, les mariages forcés, les mutilations génitales ainsi que l'avortement et la stérilisation forcés. La convention se réfère également aux enfants qui sont victimes de violence domestique, aussi comme témoins. Elle met aussi en évidence la situation des filles qui sont victimes de diverses formes de violence en raison de leur sexe. La ratification de la convention peut contribuer à une meilleure protection des enfants contre la violence. (Vous trouverez plus d'informations sur la pertinence de la Convention d'Istanbul pour les droits de l'enfant dans la réponse de consultation de protection de l'enfance Suisse.</p> <p>Le Conseil des Etats est conseil prioritaire sur cet objet.</p>



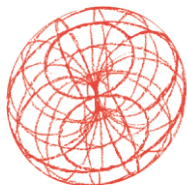
Daate	Conseil national	Conseil des Etats
28.02.2017	<p>Traitement d'initiatives parlementaires : (le traitement sera poursuivi les 1 / 6 / 8 / 9 / 13 // 14 / 15 / 16 mars) :</p> <p>15.458 (Initiative parlementaire Quadranti): Congé parental. Une solution globale pour compléter le congé de maternité existant. Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une base légale permettant d'instituer un congé parental de 14 semaines au maximum servant de complément au congé maternité de 14 semaines suivant l'accouchement. Les nouvelles dispositions devraient préciser le pourcentage du congé que le père peut ou doit prendre et ses modalités. Le congé parental pourrait atteindre un maximum de 28 semaines. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) a décidé de ne pas donner suite au projet.</p> <p>15.466 (Initiative parlementaire Amherd): Création d'un centre destiné à promouvoir les compétences médiatiques des enfants et des jeunes. Le projet souhaite que la Confédération crée un centre de compétences destiné à protéger les enfants et les jeunes face aux médias. Elle doit y associer les cantons, les milieux économiques et les organisations privées concernées. Le centre assumera notamment les tâches suivantes : la coordination et l'échange d'informations pour l'ensemble du domaine de la protection des enfants et des jeunes face aux médias, l'exécution de programmes de prévention et d'information, le conseil aux responsables des programmes, aux parents et aux responsables de l'éducation, la défense des intérêts de la Suisse dans le cadre de la coopération internationale ; et la supervision et l'exercices des autres activités de recherche dans le domaine des compétences médiatiques des enfants et des jeunes. La Commission de l'éducation du Conseil national (CSEC-CN) qui est chargée d'examiner l'initiative ne donne</p>	<p>16.4019 (Motion Berberat): Fiscalité des familles. Mettre fin à certaines inégalités de traitement. Le Conseil fédéral est chargé de faire des propositions de révision de la LIFD et de la LHID visant à :</p> <ol style="list-style-type: none">1. mettre fin à l'inégalité de traitement en matières d'imposition des pensions alimentaires versées pour des enfants mineurs et majeurs et2. harmoniser au mieux le régime des déductions pour enfants entre les couples mariés et divorcés. <p>Le Conseil des Etats est conseil prioritaire sur cet objet.</p>



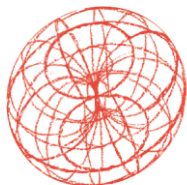
Date	Conseil national	Conseil des Etats
28.02.2017	<p>pas de suite au projet (13 voix contre 10 et une abstention).</p> <p>15.470 (Initiative parlementaire Masshardt): Mieux concilier travail et famille. Droit à une réduction du taux d'occupation suite à une naissance</p> <p>Le projet demande que le Code des Obligations (CO) soit adapté de sorte que les employés aient le droit de réduire leur taux d'occupation après la naissance d'un enfant (au plus 20 pour cent), de manière analogue à ce que prévoit déjà l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (art. 60a OPers, Réduction du taux d'occupation suite à une naissance ou à une adoption). Les entreprises de petite taille peuvent être exemptées de cette règle.</p> <p>La Commission des affaires juridiques du Conseil national a décidé avec 12 voix pour, 11 contre et une abstention de ne pas donner suite au projet.</p>	
01.03.2017	<p>Poursuite du traitement d'initiatives parlementaires (voir objets du 28 février) : (le traitement des initiatives parlementaire aura lieu aux dates suivantes : 1 / 6 / 8 / 9 / 13 / 14 / 15 / 16 mars)</p>	<p>12.470 (Initiative parlementaire Joder): Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison.</p> <p>Le projet demande l'adaptation des bases légales de manière à ce que les familles (parents et personnes investies de l'autorité parentale) qui soignent à la maison des enfants gravement malades ou lourdement handicapés soient mieux et plus efficacement soutenues et déchargées. Les Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique des deux Conseils sont entrées en matière sur le projet. Le Conseil national a déjà accepté le projet de la Commission.</p>
06.03.2017	<p>Poursuite du traitement d'initiatives parlementaires (voir objets du 28 février) : (le traitement des initiatives parlementaire aura lieu aux dates suivantes : 1 / 6 / 8 / 9 / 13 / 14 / 15 / 16 mars)</p>	<p>16.4095 (Postulat Caroni): Stratégie globale en matière d'éducation civique en Suisse</p> <p>Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place une stratégie globale en matière d'éducation civique, dont l'objectif sera d'assurer le maintien et l'amélioration des compétences de la population dans le domaine de la participation politique.</p>



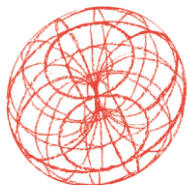
Daate	Conseil national	Conseil des Etats
		<p>La stratégie présentée dans ce rapport devra porter non seulement sur l'éducation civique dispensée à tous les niveaux de l'enseignement scolaire, mais également sur l'éducation civique extrascolaire et l'éducation dispensée aux adultes. Le postulat est traité par le Conseil des Etats qui est conseil prioritaire</p> <p>16.4090 (Interpellation Vonlanthen): Offres de formation transitoires pour les jeunes. Développer cet instrument sur le plan fédéral.</p> <p>En Suisse, une minorité non négligeable de jeunes continue à éprouver des difficultés au moment de passer de l'école obligatoire à une formation professionnelle initiale. Ce sont surtout des lacunes dans leurs connaissances, un manque de maturité face au choix d'une profession ou une offre insuffisante de formations professionnelles initiales qui expliquent leur situation. Or rater son entrée dans la vie professionnelle peut avoir de lourdes conséquences financières à long terme en raison du besoin d'assistance matérielle qui en découle. Il existe diverses offres au plan fédéral (semestre de motivation SeMo) et au plan cantonal (offres de formation transitoires) destinées à faciliter cette transition. L'auteure de l'interpellation pose plusieurs questions au Conseil fédéral dans ce contexte.</p>
07.03.2017	<p>16.3911 (Motion CSEC): Inciter les jeunes migrants arrivés tardivement en Suisse à achever une formation du degré secondaire II</p> <p>La motion charge le Conseil fédéral :</p> <ol style="list-style-type: none">1. de définir, en collaboration avec les cantons, les compétences relatives à la mise en œuvre et au financement des mesures de formation pour les adolescents et les jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse;2. d'augmenter sensiblement ses prestations en matière d'intégration, qui sont fournies par les structures ordinaires dans le domaine de la formation;3. de garantir le financement des prestations d'intégration sup-	<p>16.3910 (Postulat): Rentes pour enfant du premier pilier. Analyse approfondie</p> <p>Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport d'analyse relatif aux rentes pour enfant de l'AVS et de l'AI. Il se penchera en particulier sur la pratique suivie lors de l'examen des conditions d'octroi ainsi que sur la question de l'exportation des rentes pour les enfants recueillis (rentes pour enfant de l'AVS et de l'AI et rentes d'orphelin). Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion, le Conseil des Etats est le Conseil prioritaires sur cet objet.</p>



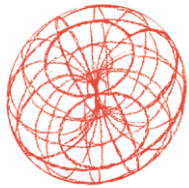
Daate	Conseil national	Conseil des Etats
	<p>plémentaires au moyen du budget du Secrétariat d'Etat aux migrations. Le Conseil national est le Conseil prioritaire pour cette motion.</p> <p>15.3552 (Postulat Schmid-Federer): Plus de places de stage découverte dans les domaines MINT. Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport au Parlement sur les offres de stage "découverte" dans les domaines MINT et d'exposer les méthodes possibles pour en augmenter le nombre. Le manque de main-d'oeuvre qualifiée dans les domaines MINT est évident. Les places d'apprentissage ne manquent certes pas, mais elles sont trop rarement occupées. Les offres ne sont de toute évidence pas assez attractives et les informations destinées aux personnes intéressées insuffisantes. Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat et considère un rapport spécial à ce sujet comme inefficace. Le Conseil national traite l'objet en tant que Conseil prioritaire.</p>	<p>13.477 (Initiative parlementaire Rossini): LAMal. Révision des catégories de primes enfants, jeunes et jeunes adultes. Le projet demande la modification de l'article 61 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) de façon à revoir la répartition des catégories d'âge pour les enfants, jeunes et jeunes adultes et à exiger des assureurs des primes plus basses pour celles-ci. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique suit le Conseil fédéral et propose d'accepter le projet. Le primes des enfants issus de foyers au revenu bas et moyen devraient donc être réduites d'au moins 80 pourcent, alors que les primes des jeunes adultes en formation devraient être réduites de minimum 50 pourcent. Le Conseil national a accepté le projet, le Conseil des Etats se penche sur le sujet pour la première fois.</p>
08.03.2017	<p>Poursuite du traitement d'initiatives parlementaires (voir objets du 28 février) : (le traitement des initiatives parlementaire aura lieu aux dates suivantes : 1 / 6 / 8 / 9 / 13 / 14 / 15 / 16 mars).</p>	
09.03.2017	<p>15.3146 (Motion Estermann): Consommation de Ritaline en Suisse. N'ignorons pas les avertissements de l'ONU ! Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures afin de mettre en oeuvre les recommandations de l'ONU au sujet de la prise de Ritaline par les enfants et les adolescents en Suisse et d'en limiter la consommation. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion, le Conseil national est le Conseil prioritaire sur ce projet.</p> <p>15.3155 (Postulat Feri): Image de soi et image du corps des adolescents. Lancement de programmes. Le postulat demande au Conseil fédéral d'examiner la situation</p>	



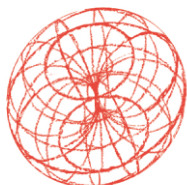
Daate	Conseil national	Conseil des Etats
09.03.2017	<p>de comment sensibiliser les jeunes à l'image de soi et à l'image du corps et quelle aide leur offrir (services de consultation faciles d'accès). Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat étant donné que les activités existantes sont suffisantes (par exemple des mesures dans le domaine du programme alimentation et activité physique et dans le programme de promotion santé Suisse « Healthy Body Image »). Le Conseil national est le conseil prioritaire sur ce projet.</p> <p>15.3456 (Postulat Federer-Schmid): Ne pas négliger les enfants soignant des proches.</p> <p>Le Conseil fédéral est chargé de consacrer un rapport à la situation des enfants et adolescents mineurs qui soignent un parent malade. Le rapport informera le Parlement en particulier sur les points suivants:</p> <ol style="list-style-type: none">1. nombre d'enfants et d'adolescents concernés, charge que représentent les soins pour eux, répercussions sur les enfants, la famille et la société;2. propositions pour créer, avec le concours des cantons, des communes et d'institutions privées, des structures permettant de décharger les enfants et les familles touchées;3. moyens envisagés pour mieux cerner cette problématique et améliorer la transparence. <p>Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat en arguant que cette problématique est déjà abordée dans le rapport « Soutien aux proches aidants » (décembre 2014) et que les mesures en découlant répondent aux attentes du postulat.</p> <p>Poursuite du traitement d'initiatives parlementaires (voir objets du 28 février) : (le traitement des initiatives parlementaire aura lieu aux dates suivantes : 1 / 6 / 8 / 9 / 13 / 14 / 15 / 16 mars).</p>	



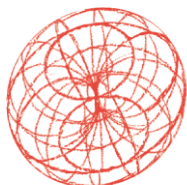
Daate	Conseil national	Conseil des Etats
13.03.2017	Poursuite du traitement d'initiatives parlementaires (voir objets du 28 février) : (le traitement des initiatives parlementaire aura lieu aux dates suivantes : 1 / 6 / 8 / 9 / 13 / 14 / 15 / 16 mars).	17.016 (Objet du Conseil fédéral): Plan d'action pour l'encouragement du sport par la Confédération. Rapport. Le Conseil fédéral propose de développer l'encouragement du sport par étapes entre 2017 et 2023. Les mesures concrètes de ce développement sont esquissées dans le plan d'action pour l'encouragement du sport que le Conseil fédéral a adopté ce matin. Ce développement s'articulera autour de deux grands axes: l'augmentation des subventions destinées au programme Jeunesse+Sport et l'extension des infrastructures sportives de Macolin et de Tenero. Le Conseil des Etats est le conseil prioritaire sur cet objet. La Commission consultative salue le plan d'action, mais regrette le manque de moyens financiers qui ont été fixés pour la mise en œuvre du plan d'action. 17.3003 (Motion CSEC-CE): Plan d'action pour encourager le sport. Prévoir des moyens supplémentaires pour assurer la relève des sportifs d'élite. Le Conseil fédéral est chargé de prévoir dans le budget 2018 ainsi que dans les plans financiers des années suivantes 15 millions de francs supplémentaires en faveur de la relève des sportifs d'élite. Le Conseil des Etats est le conseil prioritaire pour ce projet.
13.03.2017		
14.03.2017	Poursuite du traitement d'initiatives parlementaires (voir objets du 28 février) : (le traitement des initiatives parlementaire aura lieu aux dates suivantes : 1 / 6 / 8 / 9 / 13 / 14 / 15 / 16 mars).	16.055 (Objet du Conseil fédéral): Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Modification. Avec ce projet le Conseil fédéral veut réduire les frais que les parents qui travaillent doivent assumer pour la garde de leurs enfants par des tiers et contribuer à une meilleure adéquation de l'offre d'accueil extra-familial à leurs besoins. Dans ce but, il entend mettre en place des incitations financières pour un montant total de 100 millions de francs sur cinq ans. Il a transmis au Parlement le message correspondant concernant la modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil d'Etat a demandé au Conseil des Etats avec la voix prépondérante de la présidente (6 voix contre 6) de



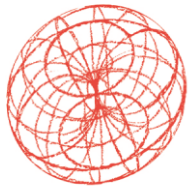
Daate	Conseil national	Conseil des Etats
		<p>ne pas entrer en matière sur le projet. Elle avance notamment que les aides financières ont déjà été prolongées deux fois et que l'objet du projet relève de la compétence des cantons et des communes. Contrairement à la décision de la commission consultative le Conseil des Etats est déjà entré en matière sur l'objet mais l'a en même temps renvoyé à la commission. Le Conseil des Etats se penche maintenant sur le projet révisé.</p>
15.03.2017	<p>Poursuite du traitement d'initiatives parlementaires (voir objets du 28 février) : (le traitement des initiatives parlementaire aura lieu aux dates suivantes : 1 / 6 / 8 / 9 / 13 / 14 / 15 / 16 mars).</p> <p>16.3314 (Postulat Ingold): Tirer parti du rôle clef que jouent les imams modérés contre la radicalisation des jeunes musulmans. Le Conseil fédéral est prié d'établir un rapport dans lequel il expose les mesures visant à réglementer la formation des imams afin de prévenir tout prosélytisme islamiste et permettant de tirer parti du potentiel intégrateur que peuvent avoir ces derniers lorsqu'ils sont en contact avec des jeunes de la communauté musulmane. Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion, le Conseil national traite l'objet en tant que Conseil prioritaire.</p> <p>16.3416 (Postulat Nantermod): Familles recomposées. Quelle solution pour un droit des successions ab intestat moderne ? Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport présentant les possibilités de modification du Code civil pour remédier aux conséquences peu équitables du droit des successions ab intestat à l'égard des enfants issus de familles recomposées. Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion, le Conseil national traite l'objet en tant que Conseil prioritaire.</p>	<p>16.307 (Initiative cantonale SG): Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales. Le Conseil fédéral est prié de fournir la base légale afin que le refus récurant de fournir des efforts d'intégration, en particulier la violation par les parents ou tuteurs des obligations scolaires prévues dans la législation scolaire cantonale tout comme lors d'une dépendance de l'aide sociale de manière considérable et durable puissent mener à une révocation autorisation de séjour ou d'établissement aux non-ressortissants d'Etats membres de l'UE ou de l'AELE. La Commission consultative du Conseil des Etats propose le rejet du projet.</p>



Daate	Conseil national	Conseil des Etats
15.03.2017	<p>15.3127 (Motion Bourgeois): Assurer l'encadrement et la formation des mineurs non accompagnés. Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de la procédure d'asile liée à des mineurs non accompagnés de faire respecter par tous les cantons la convention relative aux droits de l'enfant et de statuer définitivement sur le fait qu'ils soient ou non renvoyés non pas lorsque les mineurs non accompagnés ont atteint leur majorité, mais une fois leur formation ou leurs études effectuées dans notre pays terminées. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion, le Conseil national est conseil prioritaire sur cet objet.</p> <p>15.3142 (Motion Grunder): APEA. Droit d'être entendu obligatoire et droit d'action renforcé en faveur des grands-parents, des frères et sœurs et des parents proches.. Le Conseil fédéral est chargé de faire modifier l'article correspondant du Code civil, de sorte que les parents proches aient davantage leur mot à dire concernant le placement d'enfants dans des foyers ou des familles d'accueil. Il convient notamment d'accorder un droit d'être entendu obligatoire aux grands-parents, aux frères et soeurs et aux parents proches et de renforcer le droit de ces personnes d'intenter une action contre les décisions prises par les autorités. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion, le Conseil national est conseil prioritaire sur cet objet.</p> <p>15.3190 (Postulat Feri): Evaluer la loi sur l'enlèvement d'enfants. Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer la loi fédérale sur l'enlèvement d'enfants (LF-EEA) et le traitement par les autorités fédérales des cas d'enlèvement d'enfants. Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat, le Conseil national est conseil prioritaire sur cet objet.</p>	
16.03.2017	Poursuite du traitement d'initiatives parlementaires (voir objets du 28 février) : (le traitement des initiatives parle-	



Daate	Conseil national	Conseil des Etats
16.03.2017	<p>mentaire aura lieu aux dates suivantes : 1 / 6 / 8 / 9 / 13 / 14 / 15 / 16 mars).</p> <p><u>15.4212</u> (Postulat Gmür): Formation d'assistant moniteur « Jeunesse et Sport ». Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il serait judicieux de proposer une formation d'assistant moniteur "Jeunesse et Sport" destinée aux jeunes de 14 à 18 ans; il étudiera également sous quelle forme la Confédération pourrait soutenir financièrement cette formation. Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat, car il n'y a pas de fonds disponibles pour cela. Le Conseil national est conseil prioritaire pour cet objet.</p> <p><u>16.3149</u> (Motion Lohr): Garantir le programme « Jeunesse et Sport ». Le Conseil fédéral est chargé de prévoir des moyens suffisants dans le budget 2017 et dans les plans financiers des années suivantes pour le domaine "Jeunesse et Sport", afin que la demande puisse être satisfaite sur la base des taux de cotisation actuels. Le Conseil fédéral propose de rejeter le projet, le Conseil national est conseil prioritaire sur cet objet.</p> <p><u>16.3962</u> (Postulat Reynard): Participation politique des jeunes : renforcer l'éducation à la citoyenneté et évaluer un abaissement de l'âge du droit de vote Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité de mesures permettant de renforcer la participation politique des jeunes: renforcement de l'éducation à la citoyenneté, campagne de sensibilisation politique, abaissement du droit de vote à 16 ans ou droit de vote à 16 ans "sur demande". Le Conseil national est conseil prioritaire pour cet objet</p>	
17.03.2017	<p><u>08.428</u> (Initiative parlementaire Müller): Pas de regroupement familial en cas de versement de prestations complémentaires. Le projet demande une adaptation de la loi fédérale sur les</p>	



Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland

Daate	Conseil national	Conseil des Etats
	<p>étrangers de manière à ce que le versement de prestations complémentaires et d'aide sociale soient harmonisés pour l'évaluation du droit au regroupement familial.</p> <p>10.485 (Initiative parlementaire Müller): Harmonisation des dispositions liées au regroupement familial. Les exigences posées aux titulaires d'une autorisation d'établissement qui souhaitent faire venir en Suisse les membres étrangers de leur famille doivent être alignées sur celles qui prévalent pour les titulaires d'une autorisation de séjour annuelle. Il faudra à cet effet reprendre à l'article 43 LEtr les dispositions de l'article 44 lettres b et c dans cette même loi.</p>	